

L'édito

> **Drapeau et devoir de mémoire**

Le drapeau tricolore de la France est l'emblème national de notre pays depuis 1794. À l'occasion des cérémonies officielles, il est déployé sur les façades des mairies, des édifices publics, des monuments aux morts ; il est aussi en tête des défilés.

À Saint-Denis-lès-Bourg, le drapeau réalisé à la suite du conflit de 1914-1918 a été confectionné dans les années 1930-1931. Pendant 80 ans, il a été, en dehors des périodes troubles de notre histoire, de toutes les cérémonies commémoratives : 11 Novembre, 8 Mai et enfin 19 Mars.

De même, pendant 80 ans, ce drapeau a été présent pour accompagner dans leurs dernières demeures, en leur rendant les honneurs, les camarades anciens combattants ou anciens prisonniers de guerre.

Pendant 80 ans, des porte-drapeaux successifs se sont relayés pour que ne s'éteigne pas la flamme du souvenir, pour que les hommages à ceux qui ont combattu pour notre pays soient rendus avec respect et solennité, pour que les jeunes générations n'oublient pas qu'elles sont aujourd'hui les bénéficiaires des sacrifices d'hier de leurs aînés.

Le président de l'Amicale des anciens combattants de notre commune m'a exposé qu'il était nécessaire de pourvoir au remplacement de ce drapeau datant de 1930.

Dans sa séance du 8 octobre 2010, le conseil municipal a décidé à l'unanimité la prise en charge par la commune de l'achat d'un nouveau drapeau pour le remettre officiellement, le 11 novembre, à l'Amicale des anciens combattants qui en sera le dépositaire.

Cette décision va bien au-delà d'un simple acte de gestion ou de soutien à une association.

Les élus affirment ainsi que le devoir de mémoire est l'affaire de tous et que les associations d'anciens combattants qui en assurent la transmission doivent être épaulées dans cette mission par les autres acteurs de notre société.

Le sacrifice des générations précédentes, l'engagement de nos aînés, le refus du joug et de la tyrannie, le choix d'une société libre et démocratique pour lequel du sang a été versé ont contribué à écrire notre histoire et à être ce que nous sommes.

Nous ne devons pas l'oublier et, symboliquement, ce drapeau nous aidera à nous engager dans des actions empreintes de citoyenneté, de respect de l'autre et de solidarité. ●

Le maire
Jacques Nallet



> p. 2



> p. 3



> p. 4

S O M M A I R E

- > **Conseil municipal**
Analyse des besoins sociaux
Personnel municipal..... PAGE 2
- > **Cadre de vie**
Logement : favoriser la mixité
Économies d'énergiePAGE 3
- > **Vie locale**
Sapeurs-pompiers
Les anciens combattants à l'honneur
Amitié franco-européenne
Relais assistantes maternellesPAGE 4

Intercommunalité

Premiers travaux du pôle multimodal

Depuis le 4 octobre, le projet d'aménagement de la gare de Bourg-en-Bresse en pôle d'échanges multimodal se concrétise. Présentation.

« L'aménagement de la gare en pôle d'échanges multimodal est un projet important qui a été repris d'un mandat à l'autre », présente Paul Dresin, adjoint au maire de Saint-Denis-lès-Bourg et membre de la commission Aménagement du territoire de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse. « Il a pour objectifs d'améliorer l'accès à la gare par tous les moyens de transport, y compris les modes doux, d'offrir un meilleur accueil aux voyageurs, et d'intégrer la gare dans son environnement par un traitement urbain de qualité. » D'un montant de 20 millions d'euros environ, le projet est porté par l'État, la Région, le Conseil général, Bourg-en-Bresse Agglomération, la Ville de Bourg, Réseau ferré de France (RFF) et la SCNF.

« Nous avons pesé sur l'intérêt à gérer le projet des deux côtés de la voie ferrée. C'est un projet de fonctionnement "double face". » Selon l'adjoint, les aménagements rue du Peloux et avenue Pierre Sépard à Bourg-en-Bresse, sans oublier la gare elle-même, profiteront à toutes les communes au sud (Péronnas) et à l'ouest de l'agglomération (Saint-Denis, Buellas, Saint-Rémy...), voire au nord (Viriat), et désenclaveront le quartier du Peloux.

> **Trois phases de travaux**

« Le projet permettra de décongestionner l'avenue Pierre Sépard. Il sera plus simple d'utiliser la rue du Peloux que le pont de Lyon, ajoute Paul Dresin. Beaucoup de Sandeniens prennent le train. L'objectif est aussi de pouvoir prendre son billet de train côté Peloux, sans avoir à passer par la gare, et de stationner facilement. » En matière de travaux, trois grandes phases sont prévues. La première étape a démarré le 4 octobre dernier avec

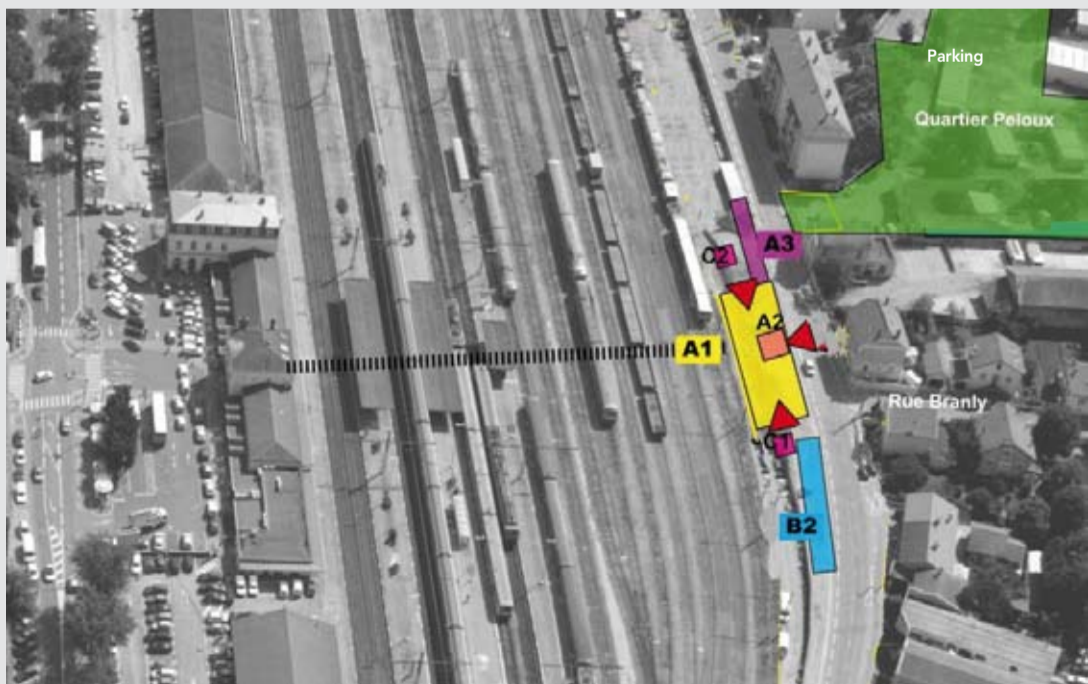
l'ouverture de la gare côté rue du Peloux, sous la maîtrise d'ouvrage RFF. La seconde, sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, a trait à la réalisation des aménagements, gare routière et garages à vélos, avenue Pierre Sépard. Le tout dans un délai d'un an à un an et demi. La troisième phase concerne les équipements à l'intérieur de la gare : création d'ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite, rehaussement partiel des quais, création d'une station d'arrêt de bus et d'autocars, de rampes pour



L'aménagement de la gare de Bourg-en-Bresse en pôle multimodal a pour objectif de faciliter et de sécuriser son accès.

les vélos... Le tout, cette fois, en deux ans.

Ainsi, pour rejoindre les quais ou le hall de la gare, un voyageur en fauteuil roulant n'aura plus à traverser les voies ferrées avec l'aide d'un agent de la SCNF. Au-delà de le faciliter, l'aménagement du nouveau pôle d'échanges multimodal sécurisera l'accès à la gare et aux trains, dans une complète mixité des transports. ●



Document de travail.

- A1** A1 : parvis Peloux et accès au passage souterrain
- A2** A2 : ascenseur et escalier, accès et sortie de la trémie
- A3** A3 : station d'arrêt de bus
- B2** B2 : dépose minute
- C1** C1 : 24 places vélos
- C2** C2 : 50 consignes vélos

Un parking transitoire permettra de stationner facilement côté Peloux.

> **SÉANCES des 8 OCTOBRE
et 5 NOVEMBRE**



Le Pôle socioculturel réunit divers services et permanences.

Échos du conseil

- **Droit de pêche** : le conseil a approuvé la convention de partage du droit de pêche avec l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) Les Amis de la Veyle, sous l'égide de la fédération départementale.
- **Point info emploi** : le conseil a approuvé la convention entre la commune, le CCAS (Centre communal d'action sociale) et Bourg-en-Bresse Agglomération de la mise à disposition de locaux du Pôle socioculturel pour les permanences hebdomadaires du Point info emploi.
- **Médiathèque** : auparavant à temps non complet (70 %), le poste de Xavier Fontbonne, adjoint du patrimoine à la médiathèque, est passé à temps plein à compter du 1^{er} novembre.

- **Logiciel logement** : le conseil municipal a retenu la société Cliss XXI pour la location d'un logiciel de gestion des demandes et attributions de logement locatif, pour un montant de 1 002 € HT/an.
- **Pôle socioculturel** : la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre le pôle, la commune et la CAF a été approuvée.
- **Déchèteries** : le conseil a approuvé la convention autorisant l'accès des administrations aux déchèteries de Bourg-en-Bresse Agglomération.
- **Urbanisme** : le conseil municipal a donné un avis favorable à la modification du PLU (plan local d'urbanisme) de Viriat sur le secteur du stade Brichon et du POS (plan d'occupation des sols) de Bourg-en-Bresse sur les secteurs Granges Bardes, Ainterexpo et La Madeleine.
- **Anciens combattants** : une subvention de 956 € est attribuée à l'association des anciens combattants pour le financement du nouveau drapeau.

- **Gravière** : l'entreprise Granulats Vicat est autorisée à renouveler l'exploitation de la carrière de sables et graviers alluvionnaires à Saint-Denis-les-Bourg. La maîtrise de ce site constitue un vrai projet d'agglomération pour l'ouest du territoire après remise du foncier aux communes.
- **Abattage de bouleaux** : le coût de l'abattage de 20 bouleaux malades entre le giratoire de la Fruitière et la limite de Bourg-en-Bresse, effectué en novembre par les services techniques, est de 2 500 € TTC (location d'une nacelle et d'un broyeur, matériel de sécurisation).



Abattage de bouleaux avenue de Trévoux.

Une analyse des besoins sociaux en union avec les communes de Viriat et Péronnas est en cours. Cette initiative est intéressante puisqu'elle permettra de connaître les besoins des habitants de nos communes. N'aurait-il pas été préférable de le faire avant la création du pôle socioculturel ?
Notre commune résidentielle n'aurait-elle que des besoins sociaux ?
Inutile de financer de nouvelles études pour recenser les attentes des contribuables sandeniens.
À quand l'amélioration et l'extension de l'éclairage public dans le cadre du développement durable ?
À quand la mise aux normes du réseau d'assainissement et l'entretien des voiries ?
À quand la sécurisation des espaces piétons et la création de nouvelles pistes cyclables ?
Patience...

Annie Réty, tél. 06 63 42 76 90
Bruno Marvie, tél. 04 74 21 43 18
Véronique Herbreteau, tél. 04 74 21 60 11

en Bref...

Installation d'alarmes

Suite à des cambriolages dans les ateliers municipaux, des alarmes ont été installées sur les bâtiments publics.

Creusement de puits

Depuis 2009, les puits et forages, anciens et nouveaux, à usage domestique doivent être déclarés en mairie. Tout nouvel ouvrage doit être déclaré un mois avant le début des travaux. L'imprimé Cerfa n° 13837*01 est disponible en mairie (service urbanisme, tél. 04 74 24 45 48) et sur le site internet www.forages-domestiques.gouv.fr

Colis de Noël

164 habitants âgés de 75 ans et plus recevront en décembre la visite d'un élu leur apportant le colis de Noël proposé comme chaque année par le CCAS (centre communal d'action sociale). 122 personnes ont opté pour le repas du 14 juillet.

Prévention des déchets

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, Bourg-en-Bresse Agglomération a lancé l'opération « Foyers témoins ». Des familles volontaires s'engagent sur 6 mois, avec un accompagnement personnalisé, à adopter des gestes simples pour réduire leurs déchets : mieux choisir les produits, boire l'eau du robinet, imprimer moins...
N° Vert 0 800 86 10 96
www.agglo-bourgenbresse.fr

Analyse des besoins sociaux



Les acteurs sociaux de Saint-Denis, Péronnas et Viriat étaient conviés à la présentation de l'étude de l'ABS.

Le 21 octobre, plus d'une cinquantaine de personnes ont assisté à la réunion publique de présentation de l'étude de l'analyse des besoins sociaux (ABS) lancée conjointement par les communes de Saint-Denis, Péronnas et Viriat. « Les associations, l'école, les partenaires sociaux, les services municipaux, sont autant

d'acteurs de cette démarche qui a pour but de faire ressortir les besoins de la population afin d'apporter des réponses adaptées » souligne Fabienne Le Page, adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS*. Première étape de la démarche : dresser un état des lieux, en recueillant des données auprès de diverses sources (services, associations, institutions...) : évolution démographique, nombre de naissances, parents double-actifs, personnes âgées, demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'allocations sociales, taux de couverture des besoins de garde des jeunes enfants, nombre et type de logements, services enfance et jeunesse, etc.
« L'ABS permettra d'avoir une vision objective,

avec des critères communs d'analyse du champ social de chaque commune, c'est très important » précise Jean-Philippe Bertrand, membre du conseil d'administration du pôle socioculturel. « Ce sera vraiment un outil de pilotage pour réorienter les choix, engager des actions sur plusieurs années, en cohérence avec ce qui existe et qui correspondent à la réalité des besoins. Il sera utile aussi pour finaliser le nouveau projet éducatif local, qui définit la politique de prise en charge de l'enfance et la jeunesse » confirme Olivier Molé, directeur du pôle. Les résultats de l'analyse seront présentés fin 2010. Un programme de développement de l'action sociale sera établi d'ici mi-février 2011. ●

* Centre communal d'action sociale

Personnel municipal

Au revoir, Noëlle

Au service de la commune depuis presque 30 ans, le temps est venu pour Noëlle Guigue de prendre sa retraite fin décembre 2010. Chargée dès 1981 de la conciergerie, de l'entretien de la mairie et des salles communales, elle a mené sa carrière jusqu'au grade d'agent technique principal de 1^{re} classe. Nous tenons à la remercier pour l'excellent travail accompli auprès de ses concitoyens et

pour sa disponibilité sans faille. Nous lui souhaitons tous nos vœux pour cette nouvelle vie. ●

Bienvenue, David

Le site internet de la commune fait peau neuve. La phase technique, confiée à DFSI, est maintenant terminée. La mission d'enregistrement et actualisation des données a été confiée à David Kornig, recruté par la com-

mune parmi 5 candidats, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion* de 6 mois (20 h/semaine). Diplômé en informatique, spécialisé depuis plus de dix ans dans la communication interactive et, notamment, la création de sites internet, il est entré en fonction le 18 octobre. Le nouveau site sera mis en ligne en 2011. ●

* CUI, financé à 75 % par l'État



Une des affiches réalisées pour la Journée internationale des droits de l'enfant.

Conseil municipal d'enfants : agir pour les droits de l'enfant

Le conseil municipal a repris ses travaux, avec notamment pour objectif cette année de sensibiliser au respect des différences, lutter contre les préjugés et l'exclusion, et permettre l'échange entre les enfants de divers milieux et pays. Première action de l'année : réaliser des affiches afin de participer au concours « Agis pour tes droits » organisé par les Francas, dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant. Le 10 novembre, le jury local,

composé d'enfants et d'élus associatifs et municipaux, a choisi l'affiche qui partira au concours régional puis national. Les œuvres sélectionnées au final seront publiées dans l'agenda 2011 des Francas.

- La commission « Mon environnement, ma commune » aimerait mettre en place le pédibus mais il manque des adultes bénévoles prêts à soutenir le projet et à s'investir dans sa concrétisation. Appel est lancé.
- D'autres actions sont en projet : rencontrer les résidents de la Petite unité de vie, les enfants de l'Institut des jeunes sourds à Bourg-en-Bresse... Un voyage est en cours d'organisation pour rencontrer les enfants de Schutterwald.
<http://cme-saint-denis-les-bourg.over-blog.com>

> État civil

NAISSANCES : Lilou Orgé Nolevalle (20/09), Amine Ellis (24/09), Maxence Ravinet (22/09), Jules André (28/09), Sam Guillermin (05/10), Eryn Rongier (09/10), Deva Milosavljevic (11/10), Anaé Gunia (22/10), Hind El Mekaoui (22/10).

DÉCÈS : Armonie Cuevas veuve Blanchard (08/09), Claude Carry veuve Joannard (17/09), Leonardo Chidichimo (17/09), Marie Piguet veuve Velon (16/09), Simone Bouillet épouse Revel (26/09), Andrée Givre épouse Pochon (05/10), Albert Revel (14/10), Léon Razurel (06/10), Gisèle Petit épouse Perrier (07/11).



Lors de la journée de lancement du concours régional.

Douze familles de Saint-Denis se sont engagées dans le concours financé par la Région et porté par Hélianthe*, « Familles à énergie positive ». Objectif: parvenir à économiser au moins 8 % d'énergie (chauffage, eau chaude, équipement domestique) par rapport à l'année précédente, en changeant simplement quelques habitudes. C'est bon pour le portefeuille et pour la planète! Deux « parrains », Denis Goyet et Dominique Bergonso, conseillers municipaux, accompagnent individuellement et collectivement tout au long de ce challenge, de novembre à avril.

Samedi 6 novembre, la salle des fêtes de Saint-Denis a accueilli la journée de lancement de ce défi relevé dans l'Ain par une dizaine de communes ou groupements de communes. En janvier, l'équipe des douze familles sandeniennes se réunira afin de faire un premier bilan. Mi-février, un classement régional de mi-parcours désignera les trois équipes les plus avancées. Remise des prix finale en mai.

« S'engager dans ce concours permet de montrer et transmettre comment, avec des gestes simples, on peut agir concrètement. J'avais déjà choisi de passer au chauffage bois, plus économique, mais je pense pouvoir réduire encore plus sur l'électricité », témoigne Jean-Noël Perrimbert, membre de l'équipe de Saint-Denis. « Le concours permet de sensibiliser les enfants et les ados » souligne Jean-Marc Basset.

« Utiliser des ampoules basse consommation, aller travailler en vélo, éteindre les lumières, se servir de l'eau de cuisson pour désherber, mettre un couvercle pour faire bouillir l'eau... Ce sont des petites choses que je fais déjà, que j'essaie de transmettre aux enfants. Là, je viens chercher d'autres pistes pour aller encore plus loin » précise Monique Grebot. Bonne chance à toute l'équipe!

* Association départementale d'information et de conseil sur l'eau, l'énergie, l'habitat, les transports et l'éco-consommation.

Pour en savoir plus : www.familles-a-energie-positive.fr

En Rhône-Alpes

Familles à énergie positive
engagées pour le climat!



Aux Cadalles, le projet de 14 pavillons labellisés BBC en cours de construction par Logidia.

Logement Favoriser la mixité

La conception de l'habitat locatif ou en accession s'inscrit dans les priorités municipales en termes d'urbanisme, de qualité de vie et d'animation des quartiers.

À Saint-Denis-lès-Bourg, les logements en accession représentent 87 % de l'habitat, ceux en location 13 %, dont un quart sous forme de pavillons. « L'orientation municipale actuelle, comme dans le précédent mandat, est de mettre en place un accueil diversifié, de développer le locatif sous une forme urbaine alliant qualité et souhait des habitants de vivre en pavillon », indique Fabienne Le Page, adjointe au maire chargée de la commission Action sociale et des solidarités.

Par l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite SRU, les villes de plus de 3 500 habitants sont contraintes de disposer d'au moins 20 % de logements dits sociaux à l'horizon 2025. « En 2010, nous avons atteint 13 % de logements à loyer modéré, contre 3 % en 2005. Il nous reste donc 7 % de logements à construire ou à rénover. Il faut le programmer comme nous l'avons fait précédemment. »

Du point de vue des sociétés de construction et de gestion, Saint-Denis-lès-Bourg connaît une forte demande de logements, en raison de ses multiples avantages: une petite ville dynamique, dotée de nombreux services, alliée au charme de la campagne. Pour favoriser la mixité, plusieurs produits sont proposés: l'habitat locatif aidé individuel ou collectif, l'accession aidée à la propriété et le lotissement.



La construction de la petite unité de vie (PUV) par Bourg Habitat a traduit la volonté de logements diversifiés.

Vivre ensemble et qualité de vie

« La demande porte notamment sur les T3, précise l'adjointe, en raison de la recomposition ou de l'agrandissement des familles. Des personnes âgées veulent aussi rester dans le village, mais dans un logement adapté et à loyer modéré. Quelques jeunes enfin voudraient s'installer en dehors de chez leurs parents, dans de l'habitat peu onéreux. » Pour Fabienne Le Page, l'objectif de diversité sociale et de répartition équilibrée de l'habitat locatif sur le territoire constitue l'un des socles de la solidarité et de la cohésion sociale. « Il ne suffit pas de construire. Il faut vivre ensemble. » Cette conception du logement à Saint-Denis-lès-Bourg s'est accompagnée depuis longtemps par la construction d'équipements publics,

gymnase, PUV (Petite unité de vie) avec une place particulière pour le Pôle socioculturel. En décembre 2010, ouvrira la maison relais Tremplin. En 2012, l'Adapei de l'Ain devrait transférer les résidents du foyer-logement de la Croix-Blanche dans des logements individuels groupés neufs, proches de la zone d'activités de la Chambière.

Sur ce principe de mixité, une deuxième phase de construction a été programmée. Pour les années futures, la mairie avance sur le projet de réhabiliter le centre-village et le quartier de la Viole, avec de futurs logements à la fois en location et en accession, selon l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) et la réglementation thermique (RT) 2012. ●

Avec les élus, ils construisent, gèrent et aménagent

■ Dynacité

Patrice Revol, responsable de l'agence de Bourg : « Pour la libération d'un logement, nos chargés de clientèle sont en relation avec Florence Barrucand du service administratif de la mairie. Ensemble, ils font le point sur les demandes en instance. Les dossiers en corrélation avec le logement libéré sont présentés en Commission d'attribution des logements (CAL) à laquelle Fabienne Le Page, maire adjointe, est toujours présente. »



Les logements individuels construits avenue de Trévoux, en 2008, par Dynacité.

■ Bourg Habitat

Jean-Luc Luez, directeur : « L'habitat locatif, c'est le meilleur moyen d'assurer une mixité de populations dans les communes, par leurs différentes situations socioprofessionnelles. Ensuite, il y a une tendance à spécialiser le logement dit social sur les personnes les plus fragiles. C'est le métier des bailleurs sociaux. C'est ce que nous retrouvons à Saint-Denis-lès-Bourg avec la maison relais de Tremplin. La mixité s'harmonise en assurant la diversité de l'offre : pas seulement du petit immeuble collectif, qui permet d'atteindre les objectifs plus facilement, mais aussi du logement individuel. »

■ Logidia

Gérald Bichet, directeur du développement et de la maîtrise d'ouvrage : « Notre objectif est de nous préoccuper de la qualité des logements, d'améliorer le cadre de vie des occupants, tout en répondant aux exigences du développement durable. La mairie s'implique fortement, de la conception du projet jusqu'à l'attribution des logements. Pour les futurs logements aidés, les objectifs sont de favoriser le « bien vivre », diminuer la facture énergétique et préserver l'environnement. »

■ Sencoda

Gérard Lévy, directeur général : « Nous serons BBC (Bâtiment basse consommation) sur les futurs programmes locatifs et en accession, selon la réglementation thermique (RT) 2012. Nous sommes prêts à travailler encore plus avec Saint-Denis-lès-Bourg. »

Les dates à retenir

> SOLIDARITÉ



45 bénévoles ont servi 265 choucroutes pour le Téléthon 2009.

• Téléthon

Une dizaine d'associations ont répondu à l'appel de la commission Animation locale pour organiser les actions au profit du Téléthon.

Vendredi 3 décembre, à 14 h 30, relais'thon des écoliers des Lilas ; à **19 h**, soirée choucroute, apéritif et vente de croquettes d'escargots, animation pop-rock ; **samedi 4**, vers 14 h, passage du défi des pompiers « Le Dévidoir de l'espoir » avenue de Trévoux ; de **15 à 17 h**, buvette de l'Olympique football.

> ANIMATIONS



Au marché de la gastronomie 2009.

• Marché de la gastronomie

Dimanche 19 décembre, de 9 h à 17 h, à la salle des fêtes, une trentaine de producteurs locaux proposeront des produits de fête et de terroir : volailles, foie gras, bûches, vins, vasselle... Stand allemand. Buvette des Amis du marché. Entrée libre.

• Banquet des classes

Le banquet des conscrits 2011, prévu le 6 mars, se prépare activement. Les « 40 ans » n'ayant pu se mobiliser en nombre suffisant, plusieurs classes se sont réunies afin d'organiser cette traditionnelle journée. Les inscriptions au banquet peuvent être prises dès maintenant auprès des organisateurs ou les dimanches matin 13, 20 et 27 février, au pôle socioculturel. La soirée matefaims du lundi 7 mars sera organisée comme à l'accoutumée par les 18/19 ans.

Tél. 06 85 63 29 77

cdl01@laposte.net

Tél. 06 31 84 01 46

patrochefort@gmail.com

> MÉDIATHÈQUE



L'équipe de l'Odyssée.

• L'Odyssée en ligne

Le prochain club lecteurs proposé par la médiathèque aura lieu **jeudi 9 décembre, à 20 h 15**. Entrée libre.

Depuis le 29 mai, l'Odyssée est en ligne : pour tout savoir sur les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, le programme d'animations, les nouveautés disponibles, et aussi pour consulter le catalogue et réserver un livre, un CD ou un DVD, rendez-vous sur le site internet de la médiathèque.

<http://bib-stdenislesbourg.dnsalias.net>

1 place de la Mairie

BP 195 ST DENIS LES BOURG
01005 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 24 24 64
Fax 04 74 24 35 05
www.ville-saint-denis-les-bourg.fr
ville.stdenislesbourg@wanadoo.fr



La section intercommunale des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du collège a participé à la cérémonie du 11 Novembre.

> Sapeurs-pompiers Bienvenue aux jeunes

Pour la première fois depuis quatre ans, le centre des sapeurs-pompiers (CSP) va intégrer deux jeunes soldats du feu. Sandeniens d'origine, âgés de 16 ans, Quentin Rigolet étudie en dernière année au collège, Valentin Noël suit une formation de paysagiste. « Le père de Quentin est sapeur-pompier volontaire à Bourg-en-Bresse et son frère, tout



Quentin Rigolet et Valentin Noël ont rejoint les sapeurs-pompiers de Saint-Denis.

comme lui, fait partie de la section des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) au collège Yvon Morandat, dont la première promotion va sortir en juin 2011, confie Stéphane Debias, chef de corps du centre de première intervention (CPI) depuis 2008. Quant à Valentin, il veut devenir pompier depuis tout petit. » Pour la première fois également, la section intercommunale des JSP a participé à la cérémonie du 11 Novembre, au côté du CPI. « C'est l'occasion de la faire connaître auprès de la population. »

Jeunes ou adultes, le CPI cherche toujours des volontaires. La formation est assurée par l'école départementale du SDIS* à Bourg-en-Bresse. Le maintien des acquis s'effectue avec la compagnie de Saint-Denis-lès-Bourg le dimanche matin, ainsi que le « recyclage » au secourisme. ●

* Service départemental d'incendie et de secours

> Joyeux centenaire !

Habitante de Saint-Denis-lès-Bourg durant plus de 70 ans, de 1937 à 2008, Aurélie Raynaud a fêté ses 100 ans en octobre, à la maison de retraite des Peupliers à Bourg-en-Bresse où elle réside désormais.

Elle a reçu à cette occasion la visite de Jacques Nallet, maire de Saint-Denis, et Albert Dubois, 1^{er} adjoint. ●



Aurélie Raynaud est une Sandenienne de longue date.

Amitié franco-européenne

• Samedi 27 novembre, pour la deuxième fois, des membres du comité de jumelage franco-allemand sont présents au marché de Schutterwald. Objectif : faire découvrir la gastronomie de l'Ain (fromages, quenelles, charcuterie...) mais aussi ses sites touristiques et les événements régionaux tels que la Fête des lumières. L'action est à double sens : dimanche 19 décembre, des

familles allemandes présenteront leurs décorations de Noël et autres spécialités au marché de la gastronomie de Saint-Denis.

• Les comités de jumelage Saint-Denis / Schutterwald et Saint-Denis / Redea s'unissent pour préparer la Semaine de l'Europe, du 9 au 13 mai 2011. L'Europe sera à la une dans toute la commune... ●

Relais assistantes maternelles

• Depuis 2006, les animatrices des relais assistantes maternelles (RAM) de Saint-Denis, Bourg-en-Bresse, Péronnas, Viriat, Treffort, rejointes par Ceyzériat l'année suivante, se réunissent afin de rompre l'isolement, unir les potentiels de chaque relais, permettre à un maximum d'assistantes maternelles de se rencontrer, organiser des actions communes (conférences, fête d'été, Journée nationale du 19 Novembre...).

Une convention d'entente inter-relais officialise désormais ce réseau. En cours de signature, elle définit le rythme des rencontres (toutes les 6 semaines) et les objectifs : développer des liens pour apporter des réponses cohérentes au public utilisateur des relais, favoriser la professionnalisation, organiser des actions de parentalité... Un pré-projet de l'activité, avec budget prévisionnel, sera présenté chaque année aux gestionnaires et financeurs, mi-septembre. ●



Les animatrices des six relais assistantes maternelles.

À vous de jouer !

La solution de la charade ci-dessous se trouve dans votre bulletin municipal.

• Mon 1^{er} sert à interpeller.

• Mieux vaut ne pas avoir mon 2^e en boule ou en pelote.

• Mon 3^e est une forme conjuguée du verbe gésir.

• Mon tout : lorsqu'elle est positive, elle permet de faire des économies.

Solution : énergie (eh - nerfs - gis) - dix - et) Solution de l'énigme du bulletin précédent : Odyssée (eau

> Les anciens combattants à l'honneur

La cérémonie du 11 Novembre a été marquée par la remise du diplôme d'honneur aux combattants de l'Armée française 1939-1945, délivré par le secrétariat d'État à la Défense et aux Anciens combattants, dans le cadre du 70^e anniversaire des combats de 1940, de l'appel du général De Gaulle du 18 juin, de la naissance de la France libre et des premiers pas de la Résistance.

Ont reçu cette marque de reconnaissance Robert Descieux, Daniel Jover, Ernest Nunge, Gustave Pacquelet, Henri Pelletier et Louis Poncin. Le diplôme sera également remis à Albert Arragon, Joseph Bonnat, Louis Brunel et Paul Pochon, à domicile par le maire. ●

> À l'heure de Noël

• Le centre de loisirs Sataplu sera ouvert du 20 au 24 et du 27 au 31 décembre. Les inscriptions débutent le 8 décembre. Au programme : activités à l'avant-goût de fête, sorties piscine, cinéma, patinoire...

• Au restaurant scolaire, ce sera Noël toute la semaine du 14 au 17 décembre, avec au menu des repas à thème, des tables de fête... ●

> Les collégiens ont l'esprit nature

• Le 1^{er} octobre, pour la première fois, le collège de Saint-Denis s'est engagé dans l'opération nationale « Nettoyons la nature ». Accompagnés de leurs professeurs de physique et d'anglais, les élèves d'une classe de 5^e ont collecté les déchets, du collège jusqu'au Pré Joli. Une action prolongée par des travaux en classe, dont la réalisation de posters sur les bons gestes pour la planète, exposés dans le hall du collège.

La participation d'autres classes à la Semaine du développement durable, en avril 2011, est en projet. ●

Les rendez-vous

DÉCEMBRE

- **Jedi 2** : conférence sur la prévention des comportements violents.
- **Vendredi 3/samedi 4** : Téléthon.
- **Jedi 9** : club lecteurs ; conférence de V. Duluc sur le football national et international.
- **Samedi 12** : bourse aux jouets du Sou des écoles ; matinée théâtre des Aînés ruraux.
- **Mardi 14** : arbre de Noël du club Amitié Rencontre.
- **Samedi 18** : concours de belote des Amis de la Veyle ; coupe de Noël du Saint-Denis Dojo.
- **Dimanche 19** : marché de la gastronomie de Noël.
- **Lundi 20** : concert jazz manouche d'Accords Musique.

JANVIER

- **Mardi 4** : don du sang.
- **Jedi 6** : vœux de la municipalité.
- **Vendredi 7/samedi 8/dimanche 9** : tournoi jeunes de l'Olympique Saint-Denis.
- **Samedi 15** : concours de belote de la société de chasse.
- **Dimanche 16** : concert d'Accords Musique.
- **Mardi 18** : concours de belote du club Amitié Rencontre.
- **Samedi 22** : concours de belote de l'Olympique Saint-Denis.
- **Vendredi 28/samedi 29/dimanche 30** : salon vente d'articles de pêche des Amis de la Veyle.